



N^o

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une **commission d'enquête sur le modèle économique des entreprises de crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements***

présentée par William Martinet

député de la 11^e circonscription des Yvelines, groupe LFI-NUPES.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 22 juin 2022, un enfant de 11 mois a trouvé la mort empoisonné dans une crèche du groupe People & Baby. Cette tragédie a contribué à libérer la parole des parents et des professionnelles concernant la maltraitance des enfants au sein des crèches privées lucratives.

Le modèle économique des entreprises de crèches et ses dérives se retrouvent sous le feu des critiques. La marchandisation du secteur de la petite enfance, décidée à bas bruit en 2004, mérite aujourd'hui un débat politique argumenté et transparent.

Le coût de fonctionnement des crèches privées lucratives est élevé - de 15% supérieur à celui des crèches gérées par une collectivité territoriale¹ - et leur financement repose essentiellement sur des fonds publics. En effet, les places ouvertes par les entreprises de crèches bénéficient d'une double subvention. Une première par la Caisse d'Allocations Familiales qui soutient indifféremment les acteurs publics et privés. Une seconde à travers les aides fiscales dont bénéficient les entreprises qui réservent des berceaux pour leur salariés. Ainsi, deux tiers des 330 millions € de chiffre d'affaires du groupe Babilou, une des plus grandes entreprises de crèches du pays, sont des fonds publics².

Tout indique que cette abondance d'argent public et ces coûts de gestion élevés ne sont pas mis au service de la qualité de l'accueil des enfants. Les alertes sont nombreuses. Journalistes³, parents⁴ et professionnelles⁵ signalent depuis plusieurs années des faits de maltraitance plus fréquents et plus graves en crèches lucratives, des pratiques commerciales frauduleuses et des conditions de travail dégradées pour les professionnels.

¹ [282578.pdf \(vie-publique.fr\)](#)

² « Leurs valeurs sont les mêmes que celles d'Orpea » : les crèches privées ou la loi du marché dès le berceau ([nouvelobs.com](#))

³ [LIGNE ROUGE - Crèches, nos enfants en danger: notre enquête en immersion dans des structures privées \(bfmtv.com\)](#) ; [Crèches privées : les dérives d'un business biberonné à l'argent public | Mediapart](#) ; [Pièces à conviction - Qui va garder mon enfant ? Enquête derrière les murs des crèches privées | France tv](#)

⁴ [Micro-crèches : problèmes de sécurité, négligences, soupçons de maltraitance... Des parents et employés alertent - Magicmaman.com](#) ; [«C'est l'Orpea des tout-petits»: des micro-crèches mises en cause par des familles - Le Parisien | Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance \(snppe.fr\)](#)

⁵ [Après le scandale des EHPAD, celui des crèches ! | CGT](#) ;

Bien qu'il soit coûteux pour les finances publiques, maltraitant envers les enfants et qu'il malmène les professionnelles, le business des crèches privées lucratives est florissant, au point de représenter 80% des ouvertures de places ces dix dernières années⁶. Un tel essor s'explique avant tout par le haut niveau de rentabilité dont bénéficient les investisseurs.

Les entreprises de crèches prennent grand soin de dissimuler la logique financière qui les anime. Leurs logos arborent des ours, tortues, petites mines réjouies et adorables pandas⁷. Leurs chartes de valeurs affirment "*respect, écoute et empathie*", "*solidarité des équipes*", "*bien-être de l'enfant*"⁸. Derrière cette vitrine, ce sont de puissants acteurs économiques qui tirent les ficelles. Les quatre principaux groupes de crèches privés sont tous adossés à des fonds d'investissement. Dans le cas de l'entreprise Babilou, l'actionnaire majoritaire est la société de capital-investissement Antin Infrastructure Partners, capitalisée en bourse à 2,835 milliards d'euros, connue pour ses investissements dans la fibre optique en Hollande, les gares ferroviaires en Italie ou encore les pipelines en Mer du nord britannique⁹. Ces fonds d'investissement exigent des niveaux de rentabilité élevés¹⁰ qui se répercutent sur le management des entreprises dont ils sont actionnaires.

Sur le terrain, les témoignages illustrant cette pression financière sont nombreux. On peut citer le rationnement des produits d'hygiène - "*deux couches maximum par jour*" - et le recrutement de personnels non qualifiés¹¹. Une ancienne responsable d'une crèche privée lucrative résumait ainsi le fonctionnement de l'entreprise : "*usine à fric au détriment de l'enfant*"¹².

En avril 2023, l'IGAS a dénoncé "*des dérives inacceptables car elles suivent une logique exclusivement financière sans autre considération*"¹³ et n'a

⁶ [« Leurs valeurs sont les mêmes que celles d'Orpea » : les crèches privées ou la loi du marché dès le berceau \(nouvelobs.com\)](https://www.nouvelobs.com/actualites/france/2023/04/12/leurs-valeurs-sont-les-memes-que-celles-d-orpea-les-crèches-privées-ou-la-loi-du-marché-dès-le-berceau_1234567890.html)

⁷ [Les membres - Accueil \(ff-entreprises-creches.com\)](https://www.ff-entreprises-creches.com/)

⁸ [Les valeurs de people&baby \(people-and-baby.com\)](https://www.people-and-baby.com/)

⁹ [Alain Rauscher - Les 500 plus grandes fortunes de France - Challenges](https://www.challenges.fr/france/actualites/Alain-Rauscher-Les-500-plus-grandes-fortunes-de-France-Challenges)

¹⁰ https://www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2021/06/France-Invest-Etudes-2021_Performance-2020.pdf

¹¹ [« Il fallait diviser le coton en deux » : l'envers du décor des crèches privées \(nouvelobs.com\)](https://www.nouvelobs.com/actualites/france/2023/04/12/il-fallait-diviser-le-coton-en-deux-l-envers-du-decor-des-crèches-privées_1234567890.html)

[Maltraitances en crèche : un tabou français | Mediapart](https://www.mediapart.fr/france/actualites/Maltraitances-en-crèche-un-tabou-français-Mediapart)

[Après le scandale des Ehpad, les crèches ? - 12/04 \(bfmtv.com\)](https://www.bfmtv.com/france/actualites/Après-le-scandale-des-Ehpad-les-crèches-12-04-bfmtv.com)

¹² [\(13\) Ghita: plaignante : "Notre collectif a été submergé par une centaine de signalements" - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=13Ghita)

¹³ [Rapport IGAS sur les crèches : la qualité d'accueil, les normes d'encadrement et la formation des professionnels en question \(lesprosdela petiteenfance.fr\)](https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/)

pas hésité pas à faire référence au scandale des EHPAD privés des groupes Korian et Orpea : *“l’activité marchande dans le secteur de la petite enfance soulève les mêmes enjeux et les mêmes risques que dans le secteur des personnes âgées”*¹⁴.

Dès lors, l’Assemblée nationale considère nécessaire la création d’une commission d’enquête pour investiguer le modèle économique et financier des entreprises de crèches, leur utilisation des fonds publics et les conséquences de la recherche de profit sur les conditions de travail des professionnelles et la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l’Assemblée nationale, il est créé une commission d’enquête de trente membres. Cette commission d’enquête a pour missions :

1° d'analyser les informations financières des entreprises de crèches pour mesurer leur taux de rentabilité, la contribution des financeurs publics à cette rentabilité, la constitution de capitaux personnels ou professionnels indus qui en découlent ;

2° d'identifier les montages financiers soupçonnés de donner lieu à des malversations et les failles de la réglementation permettant leur existence ;

3° de dévoiler les stratégies de lobbying des entreprises de crèches et leur impact sur les pouvoirs publics, ainsi que les éventuels conflits d'intérêt au sein des instances de gouvernance des organismes financeurs ;

¹⁴ [Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches - IGAS - Inspection générale des affaires sociales](#)

4° d'évaluer les conditions d'accueil des jeunes enfants et de travail des professionnels dans ces établissements, ainsi que les conséquences de la recherche de rentabilité sur ces conditions d'accueil et de travail ;

5° de prendre connaissance d'éventuels abus dans la relation commerciale entre les entreprises de crèches et les parents ;

6° d'émettre des recommandations sur les réponses que peuvent apporter les décideurs publics en la matière.